

CONDUITE DE CHARIOT ÉLÉVATEUR

Formation Initiale – CACES R489

3 jours · 21 heures · Préparation à l'examen CACES et à l'autorisation de conduite

Informations pratiques

Public visé	Tout salarié appelé à conduire un chariot élévateur pour la première fois dans le cadre de son activité professionnelle
Prérequis	Être âgé(e) de 18 ans ou plus Aptitude médicale vérifiée par la médecine du travail Savoir lire et écrire le français
Durée	3 jours – 21 heures de face-à-face pédagogique
Participants	4 personnes minimum – 8 personnes maximum
Modalité	Présentielle – Intra-entreprise ou Inter-entreprises
Lieu	Sur site client (entrepôt, atelier) ou en centre de formation
Tarif	Nous consulter
Accessibilité PSH	Nous contacter pour toute demande spécifique d'accessibilité
Contact	Rachad MOHAMED – 3aimcfa@gmail.com
Intervenant	Formateur professionnel titulaire du CACES R489

i À l'issue de la formation, le stagiaire passe l'examen CACES R489. En cas de réussite, l'autorisation de conduite est délivrée par l'employeur sur la base de l'avis du formateur, de l'aptitude médicale et de la connaissance des lieux (art. R. 4323-55 du Code du travail).

Objectifs de la formation

- 1 Acquérir les connaissances réglementaires et techniques nécessaires à la conduite sécurisée d'un chariot élévateur
- 2 Identifier et prévenir les risques liés à l'utilisation des chariots élévateurs en situation réelle

3	Maîtriser les vérifications journalières et la maintenance de premier niveau
4	Développer les compétences pratiques de conduite : prise en charge, gerbage, manœuvres, circulation
5	Préparer et réussir l'examen théorique et pratique CACES R489
6	Permettre à l'employeur de délivrer l'autorisation de conduite

Programme de la formation

JOUR 1 <i>Théorie & technologie</i>	JOUR 2 <i>Sécurité & pratique guidée</i>	JOUR 3 <i>Pratique autonome & examen CACES</i>
JOUR 1 <i>7h – Théorie & technologie</i>	→ Accueil, tour de table et présentation de la formation → Cadre réglementaire : Code du travail, décrets et arrêtés applicables → L'autorisation de conduite : conditions, obligations et responsabilités → Les catégories CACES R489 : 1A, 1B, 2A, 2B, 3, 4, 5, 6 → Technologie du chariot : ◦ Types de chariots et caractéristiques constructives ◦ Mât, fourches, transmissions, circuit hydraulique ◦ Dispositifs de sécurité : arceau, ceinture, klaxon, gyrophare ◦ Plaques de charge et diagramme de capacité → Vérifications journalières : tour de chariot, prise et fin de poste → Maintenance de premier niveau – signalement des anomalies → Quiz de fin de journée – contrôle des acquis théoriques	
JOUR 2 <i>7h – Sécurité & pratique guidée</i>	→ Rappel et consolidation des acquis du Jour 1 → Identification des risques : renversement, chute de charge, collision, coincement → Facteurs aggravants : vitesse excessive, sol dégradé, visibilité réduite, charge excentrée → EPI obligatoires : chaussures de sécurité, gilet haute visibilité, casque si nécessaire → Conduite à tenir en cas d'accident ou d'incident sur site → Mise en pratique guidée : ◦ Prise de poste et contrôles visuels / fonctionnels ◦ Prise en charge, transport et dépose de charges au sol ◦ Premiers exercices de gerbage et dégerbage en hauteur ◦ Circulation en charge et à vide – règles de priorité ◦ Initiation aux manœuvres en espace restreint	
JOUR 3 <i>7h – Pratique autonome & examen</i>	→ Consolidation pratique en autonomie : ◦ Gerbage et dégerbage à différentes hauteurs ◦ Conduite sur rampes, quais et portes automatiques	

- Manœuvres complexes en espace restreint
- Stationnement sécurisé et mise en position de fin de poste
- Simulation de situations d'urgence

→ Entraînement aux QCM de l'examen CACES R489

★ **Examen CACES R489 : épreuve théorique (QCM) + épreuve pratique individuelle**

★ **Remise de l'attestation de formation et avis du formateur à l'employeur**

Méthodes et moyens pédagogiques

- ▶ **Méthodes actives et participatives** : Alternance d'apports théoriques, d'études de cas accidentels et d'une progression pratique sur 3 jours : guidée le J2, autonome le J3.
- ▶ **Supports pédagogiques** : Diaporama, vidéos de cas réels, fiches techniques constructeur, quiz de contrôle quotidien des acquis.
- ▶ **Progression pédagogique graduée** : Montée en compétence progressive : théorie → pratique guidée → pratique autonome → évaluation certificative.
- ▶ **Chariots et matériel réels** : Exercices sur chariots correspondant aux catégories visées, dans les conditions réelles du site ou du centre de formation.

Modalités d'évaluation et de validation

Évaluation formative

Quiz quotidiens et observations de la progression pratique

Examen CACES R489

QCM théorique + épreuve pratique individuelle (J3)

Attestation + CACES

Attestation de formation + certificat CACES R489 si réussite

CACES R489 – Conditions de délivrance

Le certificat CACES R489 est délivré par un organisme testeur agréé au candidat ayant satisfait aux épreuves théorique et pratique. Il est valable 5 ans. L'autorisation de conduite est ensuite délivrée par l'employeur sur la base de trois conditions cumulatives : aptitude médicale, connaissance des lieux et des instructions, avis favorable du formateur.

Validation par blocs de compétences : Non applicable | Formation non éligible au CPF